



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Les propos tenus par la secrétaire d'État vis-à-vis des obstétriciens

Question écrite n° 420

### Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les informations qu'elle a relayées jeudi 20 juillet 2017 lors d'une audition au Sénat. Durant cette intervention, la secrétaire d'État a affirmé qu'il y avait « un taux de 75 % d'épisiotomies » en France « alors que l'Organisation mondiale de la santé préconise d'être autour de 20-25 % ». La secrétaire d'État avait alors dénoncé des « violences obstétricales » pratiquées « particulièrement sur des femmes étrangères, les femmes très jeunes et les femmes handicapées ». Or comme le souligne le collège national des gynécologues et obstétriciens français, il s'agit là d'une fausse information. Alors qu'en 1998, le taux d'épisiotomies atteignait les 55 %, la dernière évaluation officielle et publique rapporte que ce taux s'était abaissé à 27 % en 2010. Une réduction de moitié, qui entendait se perpétuer. Le collège national des gynécologues et obstétriciens français a fait remarquer à raison à la secrétaire d'État que ses allégations approximatives, jugées « injustes et néfastes » visaient à « maltraiter [leur] profession dans [son] ensemble » et à « induire une perte de confiance envers les gynécologues et obstétriciens ». « Les obstétriciens ne maltraitent pas leurs patientes et entendent à leur tour ne pas l'être par une secrétaire d'État mal informée » a également indiqué leur président, le professeur Israël Nisand. Dans un communiqué, le secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes soulignait qu'il n'était pas du ressort du Gouvernement de « dire quelle est la réalité des chiffres » mais « d'apporter une réponse aux femmes qui font part de leurs souffrances ». L'État n'a nullement vocation à répondre aux souffrances des personnes mais doit apporter des solutions concrètes à des problématiques spécifiques. Le relai de fausses informations constitue par ailleurs une erreur dramatique d'une ministre, qui porte préjudice à un corps professionnel dans son intégralité. Aussi, il lui est demandé quelles dispositions va-t-elle prendre pour ne plus relayer de fausses nouvelles et si elle compte présenter ses excuses officielles au corps médical, et plus particulièrement aux obstétriciens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Bompard](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 420

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Égalité femmes hommes](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes hommes](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er août 2017](#), page 3985

**Question retirée le :** 29 août 2017 (Fin de mandat)